PROJET DE LOI

adopté

## SÉNAT

le 30 octobre 1985

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

## PROJET DE LOI

autorisant l'adhésion à un Protocole sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

## Article unique.

Est autorisée l'adhésion au Protocole sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures, fait à Londres le 2 novembre 1973 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 30 octobre 1985.

Le Président,

Signé: ALAIN POHER.

Property of the p

en de la companya de

<sup>(1)</sup> Nota: Voir le document annexé au n° 2656, Assemblée nationale (7° législ.).